



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 6 487 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle mesure d'aide financière a été mise en place pour soutenir les parents d'enfants malades ou handicapés d'âge mineur;

CONSIDÉRANT QUE le handicap et la maladie ne disparaissent pas quand l'enfant atteint ses 18 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'amour d'un parent pour son enfant ne disparaît pas quand l'enfant atteint ses 18 ans;

CONSIDÉRANT QUE les parents qui prennent soin de leur enfant d'âge majeur subissent plusieurs préjudices et que l'État ne doit pas leur faire vivre en surplus injustice et exclusion;

CONSIDÉRANT QUE la prestation de solidarité sociale que reçoit l'enfant devenu majeur n'est pas un soutien financier pour ses parents;

CONSIDÉRANT QUE le Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels est un nouveau volet de la mesure Soutien aux enfants et qu'il semble impossible d'y intégrer les parents qui continuent de prendre soin de leur enfant qui a atteint ses 18 ans;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de reconnaître le travail des parents qui prennent soin de leur enfant malade ou handicapé d'âge majeur et de leur accorder le statut de ressource de type familial afin que ces familles naturelles puissent bénéficier du même soutien financier et des mêmes avantages que les familles d'accueil.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

François Paradis, député de Lévis

10 mai 2017

Date de signature de l'extrait